

SAFPT INFO

FAQ attestation d'honorabilité

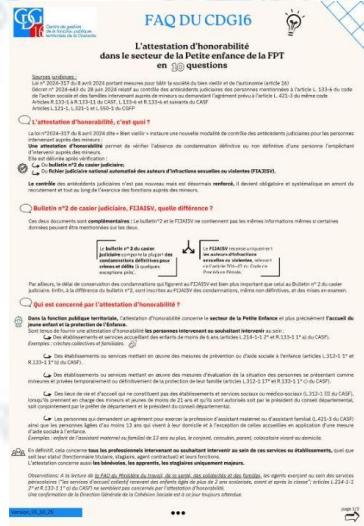
L'attestation d'honorabilité n'est pas une simple formalité administrative. C'est un outil essentiel pour garantir la confiance entre les agents publics, les employeurs territoriaux et les citoyens.

👉 En attestant qu'un agent n'a pas fait l'objet de condamnations incompatibles avec ses fonctions, cette démarche :

- renforce la transparence des recrutements,
- protège les usagers, notamment les publics fragiles,
- et sécurise juridiquement les collectivités.

💡 Dans un contexte où l'exemplarité du service public est plus que jamais observée, l'attestation d'honorabilité participe à une fonction publique territoriale plus éthique et responsable.

🎯 A télécharger



Cliquez sur l'image pour télécharger le document. [Télécharger1760108242260](#)

FAQ attestation d'honorabilité.